

777.312.1 Pharma/I

AMBASSADE DE SUISSE
EN FRANCE

75007 PARIS, le 12 avril 1978

142, Rue de Grenelle
Tél. 551-6292 / 551-7580 / 551-8697
Télex 270969
Chèques Postaux Paris 5695-57
Réception : 9 h. à 11 h. 45

Ref.: 512.211.3 - MD/hc

CONFIDENTIELLELu:
Mittl. von Tenzler
an Chemie!Monsieur l'Ambassadeur
Emilio Moser
Division du commerce
Département fédéral de
l'économie publique3003 B e r n eFRANCE.
Problèmes pharmaceutiques.

Monsieur l'Ambassadeur,

Ainsi que la délégation française au groupe de travail franco-suisse pour l'examen des problèmes de l'industrie pharmaceutique nous l'avait laissé entendre, des instructions devaient être données par le Premier ministre aux ministères concernés pour ce qui est de l'application des mesures envisagées dans le rapport commun des deux délégations. J'ai eu l'occasion de prendre connaissance, à titre confidentiel, de la lettre que M. Barre a adressée à ce propos aux ministères qui étaient représentés au sein de la délégation française. J'en reproduis ci-dessous, pour votre information, le texte.

Quote

Paris, le 21 mars 1978.

Il avait été convenu, lors de mon entretien du 6 janvier 1977 avec M. Brugger, Chef du Département de l'économie publique de la Confédération helvétique, que des solutions devaient être promptement trouvées aux problèmes posés par la situation des filiales françaises des sociétés pharmaceutiques suisses.



- 2 -

A cet effet, j'avais chargé le Ministre du Commerce extérieur de coordonner les différents départements ministériels intéressés aux activités du groupe de travail franco-suisse, dont la création avait été décidée au même moment.

Les travaux de ce groupe ont abouti au rapport, dont les conclusions ont été adoptées par les deux parties, ainsi qu'en témoigne l' "aide-mémoire concernant les problèmes de l'industrie pharmaceutique", signé le 24 février 1978 par M. Fritz Honegger, Conseiller fédéral, et M. Rossi.

Je vous demande donc de bien vouloir inviter les services intéressés de votre Département à mettre en oeuvre, en ce qui les concerne, les décisions auxquelles il a été possible de parvenir avec nos partenaires helvétiques.

A cet effet, je joins à la présente lettre les textes du rapport et de l'aide-mémoire.

Signé Raymond Barre

Unquote

Il est très réjouissant de constater que, même si les négociations ont duré douze mois, dans l'esprit de M. Barre des solutions devaient être trouvées promptement, ce qui prouve bien tout l'intérêt que le Premier ministre a porté dès le début à ce dossier. De plus, dans ses instructions, M. Barre précise bien que le rapport commun contient des décisions, et non pas des souhaits, qu'il s'agit maintenant de mettre en oeuvre.

Il est dès lors incompréhensible que le président de la commission chargée de proposer l'inscription sur la liste des médicaments remboursables puisse avoir parlé, comme il l'a fait, de "table ronde" pour faire allu-

Schm. gut!
Mo

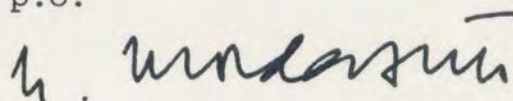
- 3 -

sion aux négociations franco-suissees en la matière et semble ignorer l'esprit et la lettre des instructions de M. Barre. A cet égard, M. Schweisguth m'a promis de tirer au clair si tous les membres de la commission Coudurier ont reçu un exemplaire du rapport et de l'aide-mémoire et s'ils ont eu connaissance des instructions du Premier ministre.

Quant à M. Calvignac, il m'a assuré que s'il devait y avoir des difficultés dans l'application pratique des principes énoncés dans le rapport, le MAE ne manquerait pas d'intervenir auprès de l'administration en cause.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :
p.o.



(L. Mordasini)